



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 29 novembre 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 23 novembre 2018

Publié le 3 décembre 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 59

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Nicolas BOURNY	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Thierry FALCONNET	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Jean-François DODET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Didier MARTIN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Jean-Claude GIRARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Yves PIAN	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Gilbert MENUT
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Louise MARIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND	M. Cyril GAUCHER.
M. Denis HAMEAU	M. Patrick ORSOLA	

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Christophe BERTHIER
M. Dominique GRIMPRET	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Denis HAMEAU
Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
M. Édouard CAVIN	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Jean ESMONIN	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Adrien GUENE pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable - Rapport 2018

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) et au décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, Les collectivités locales de plus de 50 000 habitants doivent élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats portés sur le projet de budget.

Dijon Métropole agit depuis de nombreuses années en faveur du développement durable. Une politique ambitieuse a été mise en place pour faire de Dijon Métropole une référence écologique mais aussi une capitale régionale attractive et solidaire.

Ce document prend en compte les recommandations faites par la cour régionale des comptes qui préconisait de définir les orientations de la collectivité et de décrire plus précisément les projets.

Ce rapport porte sur l'activité de la collectivité de janvier 2017 à juin 2018. Il est ainsi construit autour des 5 finalités du développement durable conformément à la loi Grenelle, il intègre également les 17 objectifs du développement durable et est structuré pour chacune des parties de la manière suivante : définition des objectifs, mise en valeur d'actions phares et perspectives.

Finalité 1 : lutte contre le changement climatique

Objectifs fixés par Dijon métropole :

Entre 2010 et 2014, l'agglomération dijonnaise a vu ses consommations énergétiques diminuer de 16% et ses émissions de gaz à effet de serre de 13%. Dijon métropole s'inscrit donc pleinement dans la trajectoire délibérée en 2011 de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020, tout en augmentant de 20% l'efficacité énergétique et en atteignant 20% d'énergie renouvelable dans son mix énergétique.

Dans le cadre de l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) conjoint, la Ville de Dijon et Dijon Métropole ont voté en septembre 2018 leur engagement dans la convention des Maires, et s'inscrivent ainsi dans le cadre des nouveaux objectifs fixés par l'Union Européenne à l'horizon 2030, ainsi que dans le cadre de la [Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte](#) (LTECV) qui fixe des objectifs ambitieux en matière de lutte contre les changements climatiques :

- diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050, avec l'étape intermédiaire de 40% de réduction d'ici 2030 ;
- réduire la consommation énergétique finale de 50% d'ici 2050, avec l'étape intermédiaire de réduire la consommation des énergies fossiles de 30% d'ici 2030 ;
- porter à 32% la consommation des énergies renouvelables en 2030.

De multiples actions engagées ou programmées permettront d'atteindre ces objectifs, prenant en compte également, les aspects du développement durable pour lutter contre le changement climatique :

- Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre (élargissement du Plan Climat Energie Territorial en Plan Climat Air Energie, remplacement des réglottes d'éclairage en LED dans les parking en ouvrage, utilisation de l'énergie verte, développement de la plateforme de rénovation énergétique de Dijon - Métropole Rénovéco, encouragement des économies d'énergie dans l'habitat, prise en compte de la qualité de l'air intérieur lors de rénovations) ;

- Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables (implantation d'un nouveau centre de traitement des déchets : un centre de méthanisation, reconversion d'un ancien centre d'enfouissement technique en centrale solaire photovoltaïque, définition d'objectifs ambitieux de réduction des consommations énergétique de l'éclairage public, vertuosité des deux réseaux de chaleur urbain) ;
- Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours (mise en place de Prioribus, installation des stations de gonflage et des totems de réparation pour les vélos, remplacement des navettes de la ligne cœur de ville Divia City, développement de l'usage du vélo, mise en place de l'application unique DiviaMobilités, installation de bornes de rechargement pour véhicules électriques) ;
- Lutter contre la pollution de l'air (réalisation d'une Charte Qualité de l'Air à destination des habitants, présence active au sein de l'Alliance des Collectivités pour la Qualité de l'Air) ;
- Soutenir le développement économique et la Croissance Verte (ONDijon, métropole connectée, remise de prix de la Marianne d'Or de la ville e-intelligente, élaboration du PLUIHD).

Les perspectives :

L'objectif pour Dijon métropole est de poursuivre la dynamique mise en place qui fait de la collectivité une référence en matière d'écologie urbaine. L'élargissement du plan climat énergie territorial en Plan Climat Air Energie Territorial lancé en 2017 par Dijon Métropole sera l'occasion de fixer de nouveaux objectifs territoriaux à l'horizon 2030 et 2050 dans la continuité de tout ce qui a été engagé, prenant ainsi en compte les nouveaux objectifs européens et nationaux.

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Objectifs fixés par Dijon métropole :

- Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité (réalisation d'une Cité internationale de la Gastronomie et du Vin verte préservant la biodiversité notamment, élaboration d'un parcours de la gare Dijon Ville à la Cité internationale de la Gastronomie et du Vin, développement d'écoquartiers, gestion différenciée des espaces verts métropolitain (un exemple : le cimetière Dijon Mirande), gestion globale des délaissés urbains, expérimentation sur les toitures végétalisées, utilisation de produits naturels contre les parasites (zéro-phyto), plantation de la vigne de demain afin de créer un conservatoire chardonnay-pinot noir, reconquête de la biodiversité sauvage et cultivée) ;
- Protéger et gérer durablement la ressource en eau (mise en valeur du RU de Pouilly, optimisation des déversoirs d'orages, prévention des pénuries d'eau potable, investissement dans le fonctionnement de la nappe sud.), eau verte.

Les perspectives :

Axe fort de la politique de la Ville de Dijon, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources s'inscrit comme un engagement prioritaire.

Finalités 3 & 4 : Epanouissement de tous les êtres humains et Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Objectifs fixés par Dijon métropole :

- Assurer la satisfaction des besoins essentiels pour tous (obtention par les 3 collectivités des labels diversité et égalité professionnelle entre les femmes) ;
- Renforcer le lien social et la solidarité (mise en place de l'application Divia Pouce, modernisation et évolution des services vélos, lutte contre les discriminations via l'antenne de l'AMACOD) ;

Le contrat local de santé poursuit ses actions encore jusqu'à fin 2018. Dans les domaines culturels et sportifs continuité et développement d'actions et de projets contribuant à renforcer le lien social, le vivre ensemble et l'accès aux pratiques culturelles et sportives des publics les plus éloignés tout en prenant en compte les évolutions sociales et démographiques du territoire.

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Objectifs fixés par Dijon métropole :

- Promouvoir l'économie sociale et solidaire et la dynamique locale (Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG), signature lors des Journées France Urbaine d'un « Pacte de Dijon pour la cohésion urbaine et sociale », ouverture d'une bricothèque, signature d'une convention d'objectifs avec une recyclerie, mise en place d'ateliers d'initiation à l'Upcycling (récup-transformation-créativité-convivialité) ;
- Dijon territoire modèle du « système alimentaire durable de 2030 » (sélection du dossier de Dijon, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt : Territoire d'Innovation de Grande Ambition (TIGA) sur la thématique « Dijon, territoire modèle du système alimentaire durable de 2030 », lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Encourager l'éducation à l'environnement et au développement durable (introduction de nouveaux critères environnementaux et sociaux dans la commande publique en complément du Small Business Act, collecte de bio déchets des professionnels, initiation aux sciences participatives au travers de safaris urbains organisés par le Jardin des Sciences, sensibilisation toute l'année à tout âge sur des thématiques telles que les économies d'énergie, la biodiversité, la relation architecture-nature etc..à Latitude 21)

Les perspectives :

Pour Dijon métropole, il s'agit de poursuivre la dynamique mise en place au travers des grands projets structurants tout en maintenant la réalisation des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- d'adopter le rapport de situation en matière de développement durable de Dijon Métropole.

SCRUTIN : POUR : 73

CONTRE : 0

DONT 14 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0